## Budget prévisionnel de l'association

ASSOCIATION ·	
/ 100001/ 1 1 1 0 1 <b>1</b> .	

EXERCICE 20.. [Si l'exercice est différent de l'année civile : date de début : .......; date de fin : .......]

CHARGES	MONTANT EN EUROS *	PRODUITS	MONTANT EN EUROS *
Achats		Vente (de produits, prestations de	
		services,)	
Achats d'études et de prestations de services	€		€
Achats non stockés de matières et de fournitures	€		€
Eau, énergie	€	Produits des activités annexes	€
Fournitures d'entretien et de petit équipement	€		
Autres fournitures	€		-
		Etat : CNDS	€
Services extérieurs		Etat : DDJS	€
Sous-traitance générale	€		€
Locations		Etat : MJSVA, CDVA,	€
Entretien et réparation		Autres administrations (préciser)	
Assurance Documentation	€		€
Divers	€	CNASEA (emplois aidés)	€
Divers		Organismes sociaux (préciser)	•
Autres services extérieurs		Organismes sociadx (preciser)	€
Paiement d'intervenants sur factures, honoraires	€		€
Publicité, publication		Région (conseil régional)	€
Déplacements, missions		Département (conseil général)	€
Frais postaux et télécommunications	€		€
Services bancaires, autres	€		€
·		Commune de	€
Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération	€	Fonds européens	€
Autres impôts et taxes	€	Autres subventions (préciser)	
	€		€
Charges de personnel			€
Salaires		Autres aides ou dons	
Charges sociales	€		€
			€
Autres charges de gestion courante		Autres produits de gestion courante	
	€	cotisations	€
	€	autres	€
Charges financières	€	Produits financiers	€
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	€
Dotation aux amortissements	€		€
		provisions	
		Transfert de charges	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€
PREVISIONNELLES		PREVISIONNELS	
Emplois des contributions volontaires en		Contributions volontaires en nature	
nature **		**	
Secours en nature	€	Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			_
		Prestations en nature	€
Personnel bénévole	€	Dons en nature	€
TOTAL DES CHARGES	€	TOTAL DES PRODUITS	€

<sup>\*</sup> ne pas indiquer les centimes d'euros \*\* à préciser sur une notice jointe au budget (rq : les contributions volontaires ne sont à comptabiliser que si l'association dispose d'informations et de méthodes d'enregistrement fiables)